

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 8 mars 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Nathalie DETRUCHE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Guy LANCON, Jacques ROBIN, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE.

Procurations

M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc LHERMET

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 21
Présents	: 23	Contre	: /
Votants	: 26	Abstention	: 5

7.1. BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire,

PRESENTE le projet du budget primitif 2024 concernant le budget principal.

PRECISE que les résultats de l'exercice 2023 ne sont pas intégrés au Budget Primitif (BP) mais ils le seront au Budget Supplémentaire (BS). En attendant, il est nécessaire d'inscrire des écritures d'emprunt pour équilibrer la balance du BP. Ces écritures seront ensuite corrigées au BS quand les résultats seront inscrits. Les écritures d'emprunt ne sont donc que prévisionnelles et ne reflètent en rien la décision de la municipalité de recourir à un emprunt bancaire en 2024. Ce terme peut être interprété comme une écriture provisoire qui a pour seule utilité d'équilibrer la balance.

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi que le Règlement budgétaire et financier adopté lors du Conseil municipal du 29 septembre 2023 et matérialisé par le vote de la délibération DEL-2023-092,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu au sein de l'assemblée le 16 février 2024, matérialisé par le vote de la délibération DEL-2024-009,

Considérant que le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023 seront présentés lors d'un prochain Conseil municipal, permettant l'intégration des résultats de l'exercice 2023 lors du Budget Supplémentaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le budget primitif 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ✓ Section de Fonctionnement : 6 749 377,58 €
- ✓ Section d'Investissement : 6 191 373,88 €

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Chap 011 – Charges à caractère général	1 809 279,00 €	Chap 013 - Atténuations de charges	36 057,00 €
Chap 012 – Charges de personnel	3 266 670,85 €	Chap 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	552 000,00 €
Chap 014 – Atténuations de produits	165 500,00 €	Chap 73 – Impôts et taxes	120 000,00 €
Chap 65 – Autres dépenses courantes	345 323,73 €	Chap 731 – Fiscalité locale	2 581 000,00 €
Chap 66 – Charges financières	39 199,70 €	Chap 74 – Dotations et participations	2 991 155,00 €
Chap 67 – Charges spécifiques	3 000,00 €	Chap 75 – Autres produits de gestion courante	360 927,58 €
Chap 68 – Dotations aux provisions et dépréciations	2 269,42 €	Chap 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 238,00 €
Chap 023 – Virement à la section d'investissement	781 852,64 €		
Chap 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	336 282,24 €		
TOTAL	6 749 377,58 €	TOTAL	6 749 377,58 €

Section d'Investissement			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations			
Dépenses d'équipement	4 167 297,00 €	Chap 13 – Subventions d'investissement	100 000,00 €
Hors opérations		Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	4 556 654,00 €
Chap 204 – Subventions d'équipement versées	54 119,00 €	Chap 10 – Dotations, fonds divers et réserves	252 250,00 €
Chap 21 – Immobilisations corporelles	327 000,00 €	Chap 165 – Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €
Chap 10 – Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €	Chap 27 – Autres immobilisations financières	131 160,00 €
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	793 209,99 €	Chap 021 – Virement de la section de fonctionnement	781 852,64 €
Chap 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 238,00 €	Chap 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	336 282,24 €
Chap 041 – Opérations patrimoniales	1 450,00 €	Chap 041 – Opérations patrimoniales	1 450,00 €
RAR 2023	735 059,89 €	RAR 2023	29 725,00 €
TOTAL	6 191 373,88 €	TOTAL	6 191 373,88 €

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le **23 MARS 2024**
Publié, Affiché ou notifié le : **23 MARS 2024**

Le Maire - Catherine BASTARD



Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 22 mars 2024

Le Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Jean-Marc LHERMET